

Direction du soutien à la gouvernance
Bureau de la sous-ministre et secrétariat général

Le 8 octobre 2021

N/Réf. : 21-09/055-ME

Objet : Décision - Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande verbale d'accès à l'information reçue le 21 septembre 2021.

Vous trouverez ci-jointe une copie des documents accessibles détenus par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à cette demande.

Sur réception de ces documents, vous remarquerez que nous avons soustrait certains renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

De plus, certains des documents détenus par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ont été produits ou relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public, soit le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Aussi, tel que le prévoit l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information de cet organisme public, détenteur des documents au sens de l'article 1 de cette loi, dont les coordonnées sont les suivantes :

Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs
Démosthène Blasi
Directeur du bureau du sous-ministre et du secrétariat
5700, 4^e Avenue Ouest, A-413
Québec (Québec) G1H 6R1
Tél. : 418 627-6370, poste 704914
Télééc. : 418 634-3352
acces.information@mffp.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé



Diane Barry

p. j.